

**Réponse à l'interpellation de M. Yves Chevillat du 30 août 2023  
ayant pour objet le réaménagement des alentours de la piscine**

---

Lors de la séance du Conseil communal du 25 août 2023, M. Chevillat a interpellé la Municipalité suite à des remarques de ses enfants quant au manque de nature autour de la piscine.

Le prénommé a relevé le large trottoir foncé sans végétation qui chauffe et qui accumule la chaleur, la disposition aléatoire des chaises dans l'espace au Nord de l'entrée et les arbres situés entre la piscine et le centre sportif du Cherrat.

La Municipalité confirme que les principales recommandations pour lutter contre les îlots de chaleur urbains sont de renforcer la nature au sein des projets d'urbanisation.

La Municipalité répond comme suit aux points de l'interpellation:

1. La Commune prévoit-elle d'améliorer les conditions de vie des arbres existants devant la piscine en leur donnant de l'espace pour respirer, boire et grandir?

Lors des travaux d'aménagement, un système d'arrosage a été mis en place, afin de garantir un apport en eau régulier. D'entente avec l'architecte, il y a été convenu de ne pas mettre de cailloux au pied des arbres, considérant les nombreuses vitres à proximité et les risques importants de vandalisme. Un montant est inscrit au budget 2024 pour dégraper ces pieds d'arbre et les végétaliser.

2. Les enfants ou le corps enseignant ont-ils été consultés quant à l'aménagement actuel de cette place?

Non. Les aménagements ont été réalisés, conformément au cahier des charges et selon les plans de l'architecte qui a remporté le concours. La place a été goudronnée pour permettre un double usage (terrain de basket et zone de stationnement ponctuel lors de manifestations importantes).

3. La Municipalité a-t-elle un projet de réfection/végétalisation des alentours de la piscine ? Si oui, un projet incluant les enfants est-il envisagé?

La Municipalité a déjà un projet pour végétaliser ce secteur. Elle ne compte toutefois pas inclure les enfants dans ses réflexions.

4. Que prévoit la Municipalité pour sécuriser la zone piétonne et éviter que des voitures s'y garent alors qu'il y a des enfants?

Une étude est en cours pour des places de stationnement de très courte durée (dépose-minute), afin de désengorger ce secteur lors des heures de pointe. Des plantations en pots ou en pleine terre seront effectuées côté trottoir, ce qui aura pour effet de diminuer la réverbération du soleil à l'intérieur de la piscine et y réduire la chaleur, plus particulièrement dans la zone d'attente.

La Municipalité